

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 17 NOVEMBRE 2016**

**DELIBERATION N°BC/2016.00448**

**CONTRAT RIVIERE GIER - DECOUVERTURE DU GIER A SAINT-CHAMOND -  
VALIDATION DE L'AVANT-PROJET**

Le Bureau communautaire a été convoqué le 10 novembre 2016

Nombre de membres en exercice : 51

Nombre de présents : 45

Nombre de pouvoirs : 1

Nombre de voix : 46

**Membres titulaires présents :**

M. Gilles ARTIGUES, M. Jean-François BARNIER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Eric BERLIVET, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Gilles ESTABLE, M. Marc FAURE, M. Bernard FAUVEL, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Christian FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, M. Luc FRANCOIS, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GARRIDO, M. Roland GOUJON, M. Rémy GUYOT, M. Raymond JOASSARD, M. Christian JULIEN, M. Robert KARULAK, M. Bernard LAGET, M. Michel MAISONNETTE, M. Pascal MAJONCHI, M. Yves MORAND, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Yves PARTRAT, M. Jean-Michel PAUZE, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Marc PETIT, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Marc ROSIER, M. Jean-Claude SCHALK, M. Joseph SOTTON, M. Gérard TARDY, M. Jean-Marc THELISSON, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Alain VERCHERAND, M. Enzo VIVIANI, M. Georges ZIEGLER

**Pouvoirs :**

M. Gérard MANET donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD

**Membres titulaires absents excusés :**

M. Paul CELLE, M. Marc CHAVANNE, M. Daniel JACQUEMET, M. Marc JANDOT, M. Yves LECOCCQ

**Secrétaire de Séance :**

M. Rémy GUYOT

**REÇU EN PREFECTURE**

**Le 29 novembre 2016**

**VIA DOTELEC - iXBus**

042-244200770-20161013-D20160044810-DE

DATE D'AFFICHAGE :20161129

## **DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 17 NOVEMBRE 2016**

### **CONTRAT RIVIERE GIER - DECOUVERTURE DU GIER A SAINT-CHAMOND - VALIDATION DE L'AVANT-PROJET**

La couverture du Gier à Saint-Chamond, d'un linéaire de plus de 3 kilomètres, est largement sous dimensionnée sur un secteur occasionnant ainsi des risques de débordements. Elle diminue également fortement le fonctionnement écologique du cours d'eau ainsi que sa mise en valeur pour les populations riveraines.

Dans ce contexte et dans le cadre du contrat de rivière Gier (2013 - 2020), Saint-Etienne Métropole a engagé en 2014 une première phase de travaux d'un montant de 350 000 € HT pour supprimer le risque de débordement pour la crue centennale.

Dans la continuité de cette réalisation, la seconde phase consiste à découvrir le Gier et reconstituer des berges sur plus de 400 mètres linéaires au niveau du quartier du Creux.

L'opération est actuellement au stade de l'avant-projet. Le montant des travaux est estimé à 3 560 000 € HT au total, dont 60 000 € HT sous maîtrise d'ouvrage de la commune correspondant à des aménagements paysagers, et 3 500 000 € HT sous maîtrise d'ouvrage de Saint-Etienne Métropole répartis de la façon suivante :

<b>Poste</b>	<b>Montant en € HT</b>
Maîtrise d'oeuvre	130 000
Topographie	20 000
Géotechnique	70 000
Terrassement génie végétal	2 500 000
Gestion des terres polluées	780 000
Aménagements paysagers	60 000
<b>Total</b>	<b>3 560 000</b>

La gestion des terres polluées représentant une part importante des dépenses, c'est une hypothèse haute qui a été retenue à ce stade.

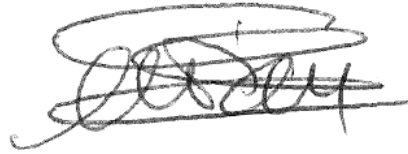
Saint-Etienne Métropole peut prétendre à une aide financière de 70 % des travaux envisagés par différents financements dont notamment celui de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse dans le cadre de l'appel à projets relatif à la renaturation des rivières et la gestion des inondations.

**Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :**

- **approuve l'Avant-Projet de découverte du Gier à Saint-Chamond à hauteur de 3 500 000 € HT,**
- **les dépenses et les recettes correspondantes seront imputées à l'opération n° 347 du budget principal de l'exercice 2016 et suivants.**

**Ce dossier a été adopté à l'unanimité.**

**Pour extrait,  
Le Président,**

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Gaël Perdriau', written over a horizontal line.

**Gaël PERDRIAU**